

Travaux d'adaptation du logement pour les personnes non voyantes ou mal voyantes

Accéder aux parties communes

- sécuriser
le cheminement
- choisir
les équipements
- bien éclairer

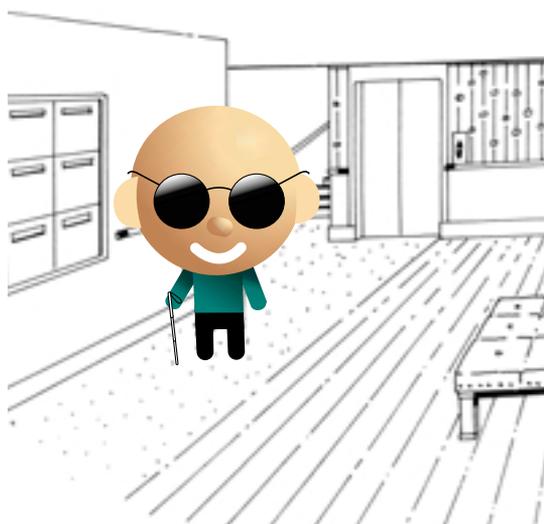
Profiter de son logement

- organiser
son logement
- circuler en sécurité
- bien s'éclairer

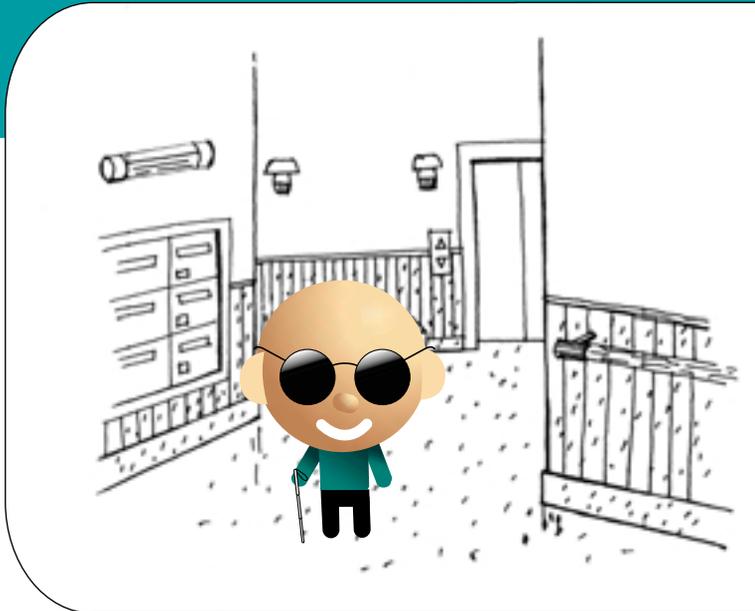
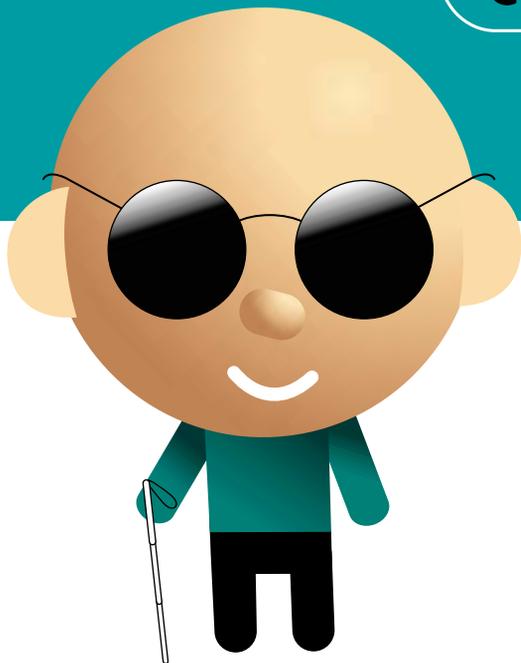
Utiliser les équipements

- organiser la cuisine
- faciliter la toilette
- bien s'éclairer

Les travaux visant l'adaptation du logement à un handicap ou une difficulté physique doivent se concevoir dans un échange entre la personne-usager, ses aidants et les professionnels du bâtiment. L'adaptation du logement de la personne mal voyante a pour objectif de compenser l'absence ou la faiblesse de la perception visuelle par des aménagements permettant de sécuriser le logement en supprimant les obstacles et en faisant appel à la perception sonore et tactile. Les mal voyants devront disposer d'un éclairage adapté leur permettant d'optimiser leur perception visuelle en évitant zones d'ombre et éblouissement.

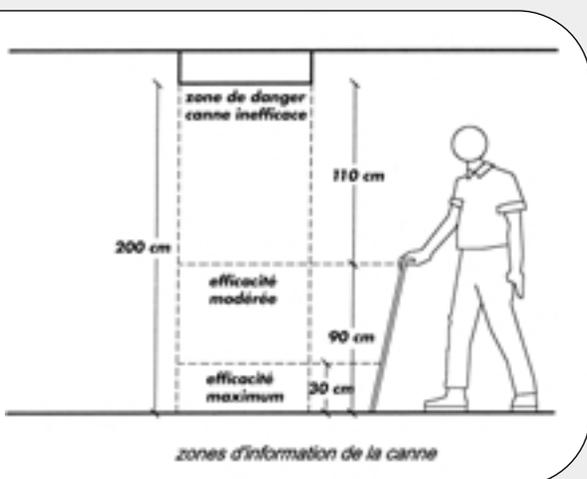


Accéder aux parties communes



Permettre à la personne ayant une déficience visuelle de cheminer hors de son logement, c'est lui donner les moyens de repérer les obstacles. C'est aussi lui permettre d'utiliser les équipements qui devront être adaptés à son handicap.

Sécuriser les parties communes



La sortie du logement doit être sécurisée en supprimant tous les obstacles à mi-hauteur non perceptibles à l'aide d'une canne. Les boîtes aux lettres en saillie seront encastrees. Les fenêtres battantes dans les circulations seront soit condamnées soit remplacées par des châssis coulissants. Les ressauts ou dénivellations devront être signalés par un signal au sol (rainurages ou changements de revêtement de sol) ou, pour les mal voyants, à l'aide de repérages visuels forts, en contrastant fortement les obstacles. On évitera d'encombrer les passages par des objets « décoratifs » pouvant être déplacés, telles que les petites jardinières ou les poubelles mobiles.

Utiliser les commandes

Les commandes manuelles des équipements seront choisies en fonction de leur qualité de repérage tactile : les boutons de commande seront différenciés de leur support permettant de les localiser (haut et bas pour l'ascenseur, chronologie des étages, clavier de digicode non digital...). Pour les mal voyants, on évitera toute lecture à cristaux liquides. Les indications sur les touches seront de grande taille et fortement contrastées avec leur support.

L'éclairage

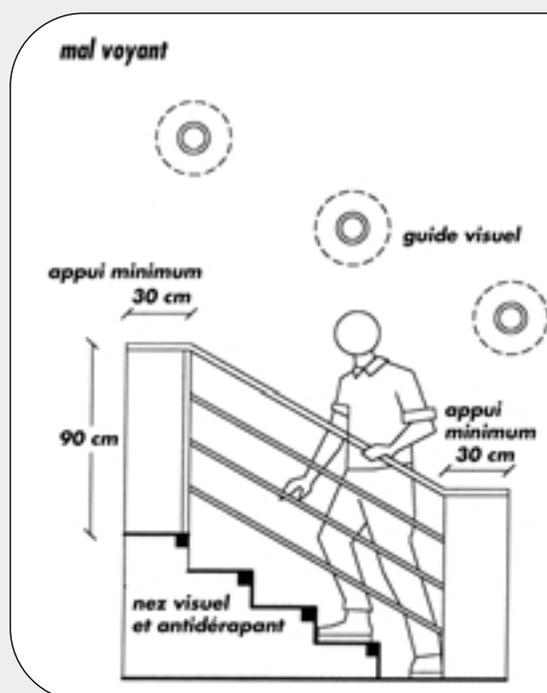
Un éclairage adapté est indispensable au mal voyant pour sécuriser la sortie de son logement. La commande sera localisée à proximité directe de la porte du logement pour éviter tout cheminement sans lumière. Il devra être de luminosité suffisante et bien orienté pour éviter tout éblouissement. Il sera de qualité constante, sans zone sombre jusqu'à l'extérieur. Si l'éclairage est réglé sur une minuterie, celle-ci sera programmée de façon à permettre un cheminement lent jusqu'à la sortie.

Les escaliers

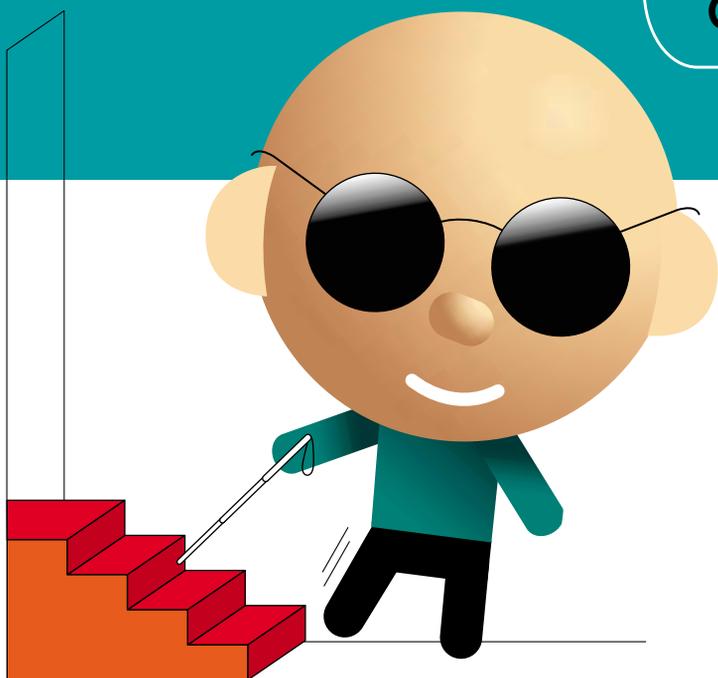
Pour être utilisables en toute sécurité par un mal voyant, les escaliers doivent être aménagés suivant des contraintes particulières. Les marches devront être de hauteur et de dimensions constantes, le cheminement dans l'escalier doit être régulier et identique à tous les étages :

- une main courante sera correctement positionnée sur les deux côtés et débordante de 30 cm à chaque extrémité pour en permettre la préhension en zone plane ;
- le départ et l'arrivée à chaque palier seront signalés au sol par une différence de revêtement.

Pour les mal voyants, il faudra assurer un éclairage homogène sans zone d'ombre sur tout le cheminement. Pour éviter l'éblouissement en montant ou descendant, celui-ci sera indirect. Les nez de marches seront rendus visibles par leur contraste avec la marche.

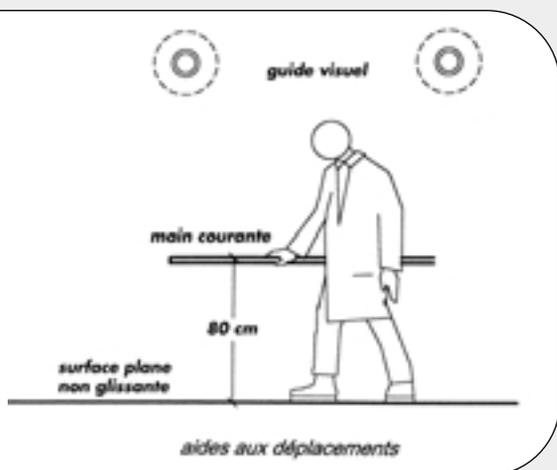


Profiter de son logement



Permettre à la personne ayant une déficience visuelle de profiter de son logement, c'est organiser son espace de façon à pallier au manque de repères visuels. On évitera les risques de chutes en supprimant les obstacles et en apportant les aides utiles au déplacement. La perception des informations sera compensée à l'aide des autres sens. Pour les mal voyants, l'éclairage sera traité avec soin pour assurer une lumière efficace et non handicapante.

Adapter l'organisation de son logement



Le repérage des objets fixes est une question d'habitude.

En revanche les objets usuels seront plus facilement repérés si leur localisation est possible.

On devra permettre à chaque objet de trouver une place qui lui est propre : porte clés, surface de pose, tiroirs...

Les aides au déplacement seront multipliées : meubles, mains courantes.

Développer les autres sens

Le contrôle de l'environnement fera appel aux sens valides et principalement l'ouïe.

Le contrôle des entrées pourra être assuré par un interphone.



L'éclairage des mal voyants

Un éclairage adapté est indispensable au mal voyant pour sécuriser les déplacements dans son logement et pour profiter de son espace.

Il devra être de luminosité suffisante et bien orienté pour éviter tout éblouissement.

Les commandes seront localisées à proximité directe des accès aux différentes pièces.

On évitera tout cheminement sans lumière ou au contraire éblouissant.

Afin d'éviter l'éblouissement dû à une lumière extérieure trop forte, les fenêtres exposées à la lumière du jour devront être occultables par des stores permettant d'atténuer la lumière du jour tout en maintenant une luminosité intérieure suffisante.

Circuler sans tomber

Supprimer le risque de chute et la crainte qu'il crée, est la priorité de l'aménagement.

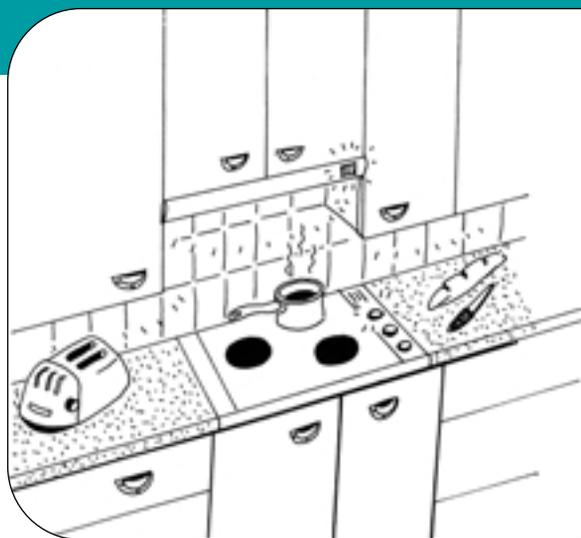
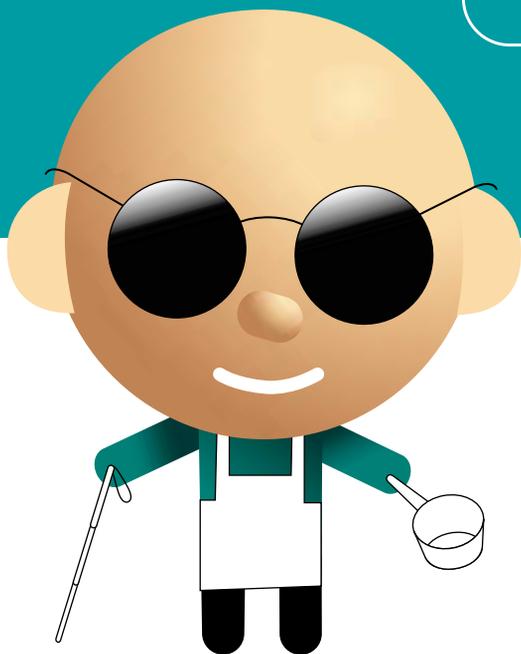
Les sols seront débarrassés de tout obstacle, ce qui facilitera par ailleurs leur entretien ; ils seront tous au même niveau pour éviter tout ressaut.

Pour les mal voyants, les marches ou dénivellations seront signalées par un revêtement ou une couleur différente.

Pour supprimer les fils électriques sur le sol, les prises de courant devront être en nombre suffisant et bien réparties pour couvrir l'ensemble des parois : les passages ne doivent pas être traversés par des câbles.

Les meubles positionnés le long des murs peuvent offrir des repères lors des déplacements. On évitera les tapis de sol non fixés.

Utiliser les équipements



Les équipements sanitaires et la cuisine devront être aménagés en prenant en compte la difficulté de cheminement de la personne et le risque accru de chutes. Les espaces seront dégagés de tout obstacle et les équipements choisis pour leur utilisation sans aide visuelle.

Pour le mal voyant l'éclairage devra permettre d'avoir une perception globale sans éblouissement et d'avoir une activité manuelle dans des zones plus fortement éclairées.

Choisir le bon sol



Comme pour le reste du logement, l'entretien du sol des espaces humides devra être aisé. Le carrelage sera choisi non glissant ou de petite dimension, les joints ayant un caractère antidérapant.

Les revêtements de sol souples présentent les mêmes avantages auxquels s'associe leur meilleure qualité acoustique.

Organiser la cuisine

Pour la cuisson, les plaques à induction présentent une plus grande sécurité.

Les commandes seront manuelles avec saillie tactile permettant d'en apprécier la puissance.

Pour les mal voyants, on choisira des équipements indiquant leur fonctionnement par un voyant lumineux très perceptible.

L'organisation de la cuisine devra permettre de simplifier au maximum les manipulations. Les plans de travail bien dimensionnés seront situés à proximité des tâches fonctionnelles.

Les rangements seront en nombre suffisant pour permettre une séparation des objets afin d'en faciliter leur repérage.



Faciliter la toilette et l'entretien des installations

Au lavabo, on préférera la vasque sur plan qui offre appui et plan de pose.

Baignoire ou douche auront des aides d'appui mural.

Pour un entretien facile et sans contrôle visuel, on choisira des appareils sanitaires dont les matériaux garantissent le parfait ruissellement en limitant les résidus de calcaire ou de matières. La forme en sera sans angle et facilement nettoyable en tout endroit.

Bien éclairer les équipements

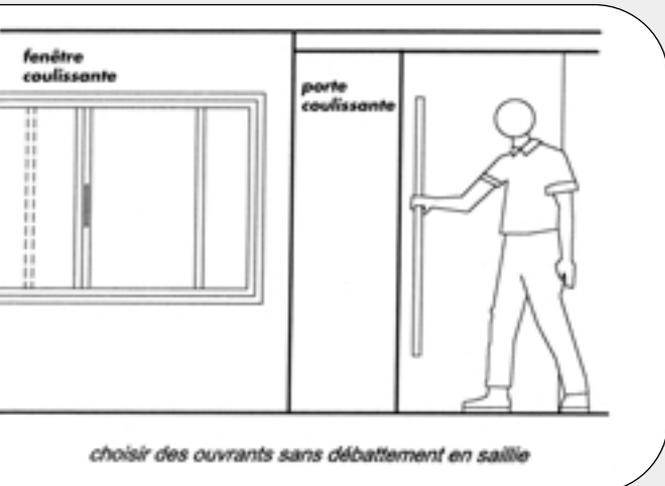
Pour les mal voyants, l'éclairage conditionne l'utilisation des équipements.

Comme pour les autres espaces, la commande des éclairages sera localisée à proximité directe de la porte de la cuisine ou de la salle-de-bains.

Une lumière d'ambiance générale non éblouissante assurera la luminosité de la pièce.

Les plans de cuisine ou de toilette seront équipés d'un éclairage complémentaire permettant une activité de proximité ; ils seront le relais de l'éclairage général dont ils feront disparaître complètement les zones d'ombre.

Choisir portes et fenêtres



Les portes pivotantes et les fenêtres battantes présentent un risque de choc frontal lorsqu'elles sont ouvertes ou entrouvertes.

Pour limiter ce risque, il devra être possible de les ouvrir complètement afin qu'elles puissent se rabattre sans saillie sur un mur.

Les portes et fenêtres coulissantes suppriment ce risque, elles seront choisies en priorité.

Autres fiches disponibles

- Les travaux d'adaptation du logement pour les personnes handicapées moteur.
- Les travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées.
- Les travaux d'adaptation du logement pour les personnes sourdes ou malentendantes.
- Les chutes.
- L'incendie.
- Les intoxications.
- Chocs et pincements.
- Brûlures et électrocutions.
- Le radon dans l'habitat ancien.
- Les peintures au plomb dans l'habitat ancien.

Pour toute demande d'information :

- ANAH : 17, rue de la Paix 75002 Paris

- Délégations départementales de l'ANAH au sein de chaque DDE

www.anah.fr